



Le 29 novembre 1947, l'Assemblée Générale des Nations Unies votait la résolution visant à partager la Palestine, alors sous mandat britannique, en un État juif et un État arabe. Les tenants du sionisme religieux y ont vu le signe de l'approbation divine du retour à Sion.

Un exil sous conditions

## Les trois serments

*L'exil du peuple juif est suspendu à trois serments. Ces quelques lignes du Talmud vont être la pierre angulaire du débat entre les sionistes religieux et leurs opposants. La validité de l'énoncé en termes de loi ou encore la pertinence actuelle de l'assertion sont les principaux arguments avancés.*

### תלמוד בבלי מסכת כתובות (קיא).

ר' זירא הוה קמשתמיט מיניה דרב יהודה דבעא למיסק לארץ ישראל דאמר רב יהודה כל העולה מבבל לארץ ישראל עובר בעשה שנאמר (ירמיהו כז, כב) בבלה יובאו ושמה יהיו עד יום פקדי אותם נאם ה' ורבי זירא ההוא בכלי שרת כתיב ורב יהודה כתיב קרא אחרינא (שיר השירים ב, ז) השבעתי אתכם בנות ירושלים בצבאות או באילות השדה וגו' ורבי זירא ההוא שלא יעלו ישראל בחומה ורב יהודה השבעתי אחרינא כתיב ורבי זירא ההוא מיבעי ליה לכדורבי יוסי ברבי חנינא, דאמר: ג' שבועות הללו למה? אחת, שלא יעלו ישראל בחומה; ואחת, שהשביע הקדוש ברוך הוא את ישראל שלא ימרדו באומות העולם ואחת, שהשביע הקדוש ברוך הוא את העובדי כוכבים שלא ישתעבדו בהן בישראל יותר מדאי.

### Talmud Bavli, traité Ketoubot, page 110b-111a

Rabbi Zira évitait Rav Yéhouda car il voulait aller en Israël or Rav Yéhouda avait dit: quiconque quitte la Babylonie pour monter en Israël transgresse un interdit énoncé sous une forme positive, ainsi qu'il est dit : "Ils seront transportés à Babylone et y resteront jusqu'au jour où je me souviendrai d'eux, dit l'Eternel, pour les faire rapporter et réintégrer en ces lieux" ([Jérémie 27,22](#)). Pour Rabbi Zira ce verset concerne les ustensiles du Temple. Rav Yéhouda s'appuie également sur un autre verset: "Je vous en conjure, ô filles de Jérusalem, par les biches et les gazelles des champs: n'éveillez pas, ne provoquez pas l'amour, avant qu'il le veuille" ([Cantique des cantiques 2.7](#)). Rabbi Zira y voit l'interdit de monter en masse en Israël. Rav Yéhouda lui opposa que d'autres serments sont mentionnés. Rabbi Zira en expliqua la nécessité selon le propos de Rabbi Yossi au nom de Rabbi Hanina: à quoi correspondent ces trois serments? L'un concerne le fait que le peuple d'Israël ne montera pas en masse ; le second est celui qu'a fait jurer le Saint béni soit-Il à Israël de ne pas se révolter contre les nations ; et le troisième est celui que le Saint béni soit-Il a fait jurer aux Nations de ne pas asservir le peuple d'Israël plus qu'il ne faut.

רש"י

שלא יעלו בחומה - יחד ביד חזקה.

### Commentaire de Rachi

Ne montera pas en masse: ensemble par la force.

Traduction : David Horowitz